

DELIBERATION
REUNION DU 23 OCTOBRE 2008

Convocation du 17 octobre 2008

Affichage du 28 octobre 2008

L'an deux mil huit, le 23 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : Mme PICHOT, Mrs BOUTIN et TANTY, Adjointes,
Mmes ANEST, GUIBERT-DAVAL, Mrs BOUAZIZ, BOUYER, DELORME, DROIT, HARDY,
JACOT.
Mme GUIBERT-DAVAL n'étant arrivée qu'à 21 h 05 a donné procuration à T. BOUYER pour voter en son nom la question débattue durant son absence.

Étaient absents excusés : MM. CHANDELIER, CHEUL (pouvoir à C. PICHOT), LE BERRE.

Secrétaire de séance : Olivier DELORME

F. TANTY émet trois remarques concernant le compte rendu de la séance du 19 septembre 2008 :

- Concernant le renouvellement du contrat de l'adjoint du patrimoine, 10 voix ont été exprimées, et non pas neuf ;
- Concernant l'estimation évoquée de la D.D.A.F pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, elle s'élève à 800.000 euros T.T.C. **avant** les subventions ;
- Concernant les tarifs de l'eau, la part communale H.T. en 2007 du m³ d'eau potable s'élevait à 2,19 euros (2,15 euros en 1995) ; pour l'exercice 2008 / 2009, il passe à 2,51 euros. Pour information, le Syndicat de Saint Piat / Mévoisins facture le m³ à 3,90 euros depuis la construction de la dernière station, et sur la région de Dreux, le tarif est de 4,60 euros.

Hormis ces remarques, le compte rendu de la séance du 19 septembre est adopté.

Renforcement du réseau d'eau potable

Le Maire rappelle qu'il est prévu d'effectuer une nouvelle tranche de renforcement du réseau d'eau potable : rue de Gallardon et Place du Frou. Selon l'étude de l'entreprise FORCLUM, il s'agit de changer 26 compteurs, 435 mètres linéaires de canalisations, et d'installer deux nouvelles bornes incendie. Elle demande au conseil l'autorisation de passer un appel d'offres pour ce marché public.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la passation d'un appel relatif au marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable, pour les rues de Gallardon et Place du Frou.

Par ailleurs, il convient de demander, avant la fin de l'année, une subvention pour ces travaux au Conseil Général, qui devrait maintenir un taux d'aide de 30 % sur le montant H.T. Les conditions de financement risquent de changer au 1^{er} janvier 2009. Le dossier sera établi selon l'estimation de l'entreprise FORCLUM.

Le conseil donne un accord unanime à la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire explique que le délai pour l'appel d'offres est d'un mois, ensuite il faudra réunir la Commission d'Appel d'Offres. Le chantier doit démarrer avant le 31 décembre 2008, pour pouvoir bénéficier des aides financières.

Le Maire ajoute que l'Agence de l'Eau Seine Normandie est susceptible d'octroyer une subvention et / ou une avance sur travaux. Les renseignements restent à préciser, les services de l'Agence de l'Eau n'étant pas très disponibles pour le moment (restructuration des services en cours). Vote à l'unanimité pour les démarches auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Maire tient à remercier G. BOUAZIZ et T. BOUYER qui ont apporté leurs connaissances et compétences techniques pour la préparation de ce dossier.

Modifications budgétaires

a/ Syndicat de Changé : le Maire expose que la cantine présente un déficit de 20.676,53 euro. La part de Chartainvilliers, calculée selon le nombre d'habitants (630 habitants selon les chiffres du recensement 1999) s'élève à 4.637,31 euros, soit 7,36 euros par habitant, en plus de 2,31 euros par habitant déjà versés pour l'année 2008.

Le prix du repas s'élève à 2,30 euros, celui de l'accueil du midi à 2,90 euros, soit une facturation de 5,20 euros aux familles, pour le midi.

140 enfants sont prévus par jour, avec une moyenne de 120 enfants réellement accueillis par jour, dont 50 enfants de moins de six ans. Six adultes sont présents pour cet accueil. C. PICHOT exprime qu'elle se trouve régulièrement à Changé pour aider, et qu'elle n'est pas de trop !

Elle évoque l'arrêt maladie d'une personne qui sera à la retraite au 1^{er} décembre prochain, qu'il a fallu remplacer. Elle évoque également un problème de délai entre l'émission des titres et l'encaissement des chèques des familles à la Trésorerie. F. TANTY pense qu'il serait bon de faire un courrier à ce sujet au Trésorier.

G. BOUAZIZ pense que le coût du repas est mal évalué.

M. GUIBERT – DAVAL arrive à ce moment de la séance ; il est 21 h 05.

S. DROIT ajoute qu'il existe également un problème de facturation ; les factures sont régulièrement erronées. C. PICHOT expose que la présence des enfants est pointée par des croix ou des ronds.

F. TANTY suggère une comptabilité annexe pour la cantine et un suivi spécifique des comptes de la cantine au niveau de la Trésorerie de Maintenon.

Il ajoute que le syndicat ne gère plus que les bâtiments du centre de Changé, à ce jour.

C. BERNIER ajoute que le transfert de la compétence à la Communauté de Communes est de plus en plus évoqué. C. PICHOT n'y croit pas du tout ; A son avis, la Communauté de Communes a déjà fort à faire avec les garderies et les crèches.

S. DROIT suggère de demander les comptes de la cantine, pour préciser ce déficit.

G. BOUAZIZ exprime qu'il s'agit d'une mauvaise gestion du syndicat reportée sur les communes.

Il est décidé de demander au syndicat un bilan au 30 septembre, et un compte administratif au 31 décembre.

T. BOUYER exprime qu'il désire être informé des comptes avant de donner son aval au paiement du déficit.

F. TANTY ajoute que la difficulté est réelle, puisqu'il existe une réalité d'impayés d'un montant de 12.000 euros.

M. GUIBERT – DAVAL ne comprend pas qu'on réclame, tout d'un coup, dix mois de facturation à une famille. C. PICHOT exprime que c'est la Trésorerie de Maintenon qui est chargée de relancer les familles.

Il est également avancé l'idée que le paiement de notre part de déficit soit fait à titre d'avance sur la trésorerie.

F. TANTY émet qu'il faut peut-être envisager de modifier les horaires scolaires.

A. BOUTIN regrette de devoir payer un déficit, alors que la commune va devoir faire des restrictions budgétaires.

Plusieurs conseillers se prononcent sur le paiement conditionné à la clarification des comptes de la cantine, et à la création d'un budget annexe.

C. BERNIER demande s'il est possible d'étendre la Commission Finances du Syndicat. C. PICHOT exprime que cette commission est actuellement composée de cinq personnes, dont elle-même.

F. TANTY se prononce en faveur d'une rencontre des quatre maires du R.P.I. afin d'adopter une politique commune vis-à-vis de ce problème récurrent de la gestion de la cantine.

C. BERNIER exprime qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre le syndicat de Changé et la cantine.

C. PICHOT fait l'historique de Changé, qui a connu diverses péripéties avec les différents intervenants.

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 7 voix contre (A. BOUTIN, M. GUIBERT- DAVAL, S. DROIT, X. JACOT, S. ANEST, G. BOUAZIZ et T. BOUYER), s'oppose au paiement du déficit de la cantine.

b/ Photocopieur : le maire rappelle l'achat d'un photocopieur KONICA MINOLTA, d'un montant de 4.650 euros T.T.C. Elle propose un transfert de fonds du compte 2315 au compte 2183. Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

c/ Traitements : Le maire expose que l'estimation du montant des traitements pour le personnel titulaire, au budget primitif 2008, a été beaucoup trop juste. Elle ajoute qu'il y a eu le paiement d'heures supplémentaires (pour des interventions à la station d'épuration, et la présence de l'agent communal les 13 et 14 juillet), ainsi que le versement des indemnités de frais d'assemblées électorales reversés à la secrétaire, et perçues de la Préfecture sur une autre imputation.

Le maire propose un transfert, d'un montant de 2.500 euros, du compte 61522 au compte 6411. Le conseil donne un accord unanime.

d/ Tri flash : Le maire expose que ce dispositif est en cours depuis la construction du giratoire, et a été différé lors de la construction scolaire. L'entreprise DHENNIN a présenté un devis de 2.571,41 euros T.T.C. pour finaliser la pose, le matériel étant déjà à la commune. Le maire propose de donner un avis favorable à l'exécution des travaux, sur la base du devis de l'entreprise DHENNIN, et d'engager les travaux début 2009. Des subventions seront demandées pour opération de sécurité, notamment à l'Etat au titre du Fonds des Amendes de Police.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

A propos de sécurité, G. BOUAZIZ évoque le passage pour piétons qui lui semble trop juste au niveau sécurité. C. BERNIER répond qu'il n'y a pas de trottoir, en face de l'école, donc le passage piéton a été créé plus loin. A. BOUTIN ajoute qu'un passage piéton doit déboucher sur un embranchement. Le Maire expose que la D.D.E. fait le marquage au sol, lorsqu'il s'agit d'une création. Ensuite, l'entretien est à la charge de la commune.

Le Maire expose, par ailleurs, que 42 excès de vitesse ont été contrôlés sur la commune en un après-midi.

e/ Fêtes et cérémonies : Le Maire rappelle que le carnaval, organisé au printemps, a généré une grosse dépense (attelage avec cheval et cavalier). Elle propose de transférer une somme de 600 euros (notamment pour la préparation de Noël) du compte 61522 au compte 6232.

Le conseil donne un accord unanime.

Le Maire ajoute que cette année pour l'arbre de Noël, 31 enfants non scolarisés sont concernés. Par ailleurs, il faut noter une vingtaine de familles nouvellement arrivées sur la commune.

Une convocation sera prochainement adressée pour une réunion de la Commission des Fêtes, pour la préparation de l'arbre de Noël, et plus précisément dans un prochain temps, pour le choix des jouets des enfants non scolarisés.

Achat en section d'investissement

Le Maire rappelle l'achat d'une imprimante pour le secrétariat, en remplacement de l'ancienne, défectueuse. En dépit de son montant inférieur à 500 euros, soit 242,48 euros H.T.), elle propose d'imputer cette dépense en section d'investissement, en raison de son caractère de durabilité.

Le conseil donne un accord unanime, moins une abstention (F. TANTY).

Questions diverses

Le maire souhaite préciser que la commission Communication envisage de faire, à compter de janvier prochain, un tirage Voix du Frou en format A3, si l'information le nécessite, ainsi qu'un bulletin annuel (et non plus semestriel). C. PICHOT et F. TANTY ajoutent que rien n'est encore décidé. F. TANTY s'interroge sur la forme et la présentation à donner à ces documents.

Par ailleurs, il recherche une personne susceptible de créer des grilles de mots croisés.

M. GUIBERT rapporte que certaines personnes lui ont souligné un manque d'informations sur les commissions.

F. TANTY réfléchit sur l'équilibre entre les informations à donner. Faut-il garder le style télégraphique ?

Le Maire rappelle que la mairie dispose toujours de l'ancien photocopieur, à donner. Elle expose que le refuge S.P.D.A. de Sérézereux, par l'intermédiaire de S. ANEST, a fait connaître son intérêt.

F. TANTY explique qu'il faut d'abord se positionner sur la sortie de ce matériel de l'actif de la commune. Le conseil donne un accord unanime, moins une abstention (C. PICHOT), à la sortie de ce bien, ainsi qu'au don à la S.P.D.A.

Tour de tapis

M. GUIBERT : Ne comprend pas que le nouveau tarif de l'eau s'applique à compter du 1^{er} octobre, alors que les compteurs sont relevés fin août. F. TANTY et A. BOUTIN expliquent que matériellement cela ne serait pas possible.

Par ailleurs, M. GUIBERT et T. BOUYER exposent que des administrés se sont adressés à des personnes extérieures au conseil, pour connaître les raisons de l'augmentation du prix de l'eau.

Le Maire se déclare étonnée, car aucun retour n'a été fait en mairie. Un élu est toujours présent pour recevoir ce genre de réclamation.

T. BOUYER : expose que, dans le cadre du SPANC, un questionnaire va nous parvenir de la Communauté de Communes, qui sera à remplir précisément et à retourner rapidement. Il évoque les obligations de contrôle plus pointues pour les raccordements individuels, à compter de 2013.

G. BOUAZIZ : suggère qu'une demande soit faite auprès de la D.D.E. pour revoir les panneaux indicateurs à l'intérieur de la commune. A eu l'occasion, à plusieurs reprises, de renseigner des personnes « égarées ».

S. ANEST : remercie pour le photocopieur, au nom de l'association protectrice des animaux.

C. PICHOT : a rencontré Mme CAMENEN qui demande si la commune souhaite une cérémonie religieuse, comme l'an passé, pour le 11 novembre (cérémonie animée par les laïcs).

A. BOUTIN : informe le conseil que le portillon du cimetière est installé.

C. BERNIER : va préparer un courrier à Monsieur le Sénateur CORNU, pour obtenir une aide financière sur les fonds parlementaires, pour les aménagements d'entrée de village.

La séance est levée à 23 heures 25.